



**Département du Calvados
Centre Communal d'Action Sociale
De LION-sur-MER (14780)**

CCA 2026-05- 2 sur 3

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 19 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, présidente,

Date de la convocation : 13/05/2026
Nombre de membres en exercice : 9
Présents : 8 : Magali SAINT, Patricia ROSALIE, Franck PARDILLOS, Dominique DEBISE, Eva SIX, Jacqueline SAINT-YVES, Yves LESIEUX, Agnès DOUCHIN
Votants : 9 Paul BESOMBES donne pouvoir à Magali SAINT
Absent(es) excusé(es) : 1 Paul BESOMBES
Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

Objet : Election du vice-président délégué du Centre Communal d'Action Sociale

Vu l'article R.123-7 du Code de l'action Sociale et des Familles ;
Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président délégué » ;
Considérant que Madame la Présidente du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;
Considérant que Madame Agnès DOUCHIN et Monsieur Yves LESIEUX se portent candidats à la fonction de Vice-Président délégué du CCAS ;
Conformément à l'article R.123-18 du code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président délégué à bulletins secrets ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, a procédé à l'élection par vote à bulletins secrets du Vice-Président délégué du CCAS :

Le dépouillement donne les résultats suivants :

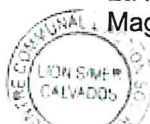
Nombre de bulletins dans l'urne	9
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	8
Majorité absolue (est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)	5

A OBTENU :

- Madame Agnès DOUCHIN : 5 voix
- Monsieur Yves LESIEUX : 3 voix

Madame Agnès DOUCHIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-présidente déléguée du Conseil d'Administration du C.C.A.S et immédiatement installée.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Magali SAINT



Accusé de réception en préfecture
014-261401285-20260519-CCA26-05-2-3-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026